



Province de Québec  
MRC de Bécancour  
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

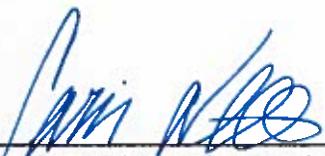
### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 21-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ RM-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 9 mars 2021 à huis clos, AVIS DE MOTION a été donné concernant le règlement 21-2021 modifiant le règlement général harmonisé RM-2019 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou des objets ou équipements reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux. Le projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

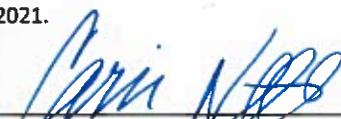
Donné à Sainte-Françoise, ce 11 mars 2021.

  
Carine Neault, secrétaire-trésorière

**Certification de publication**  
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 11 mars 2021.

  
Carine Neault, secrétaire-trésorière